Ondes URBAINES

VILLES de FRANCE
VILLES & AGGLOMÉRATIONS

Mercredi 14 Mai 2014 - n°695

Economie - Chiffres de la délinquance : vers une tendance haussière
Economie - La cathédrale, « objet » urbain ? A Sens, le jeudi 26 juin 2014
Economie - Remise à plat de la fiscalité : neufs principes arrêtés par le CFL
International - Contribution de la FVM sur la coopération décentralisée auprès des Nations Unies
Economie - Distinction à la FVM
Economie - Forum Smart grids du 11 au 13 Juin 2014

ECONOMIE

Chiffres de la délinquance : vers une tendance haussière

Dans plusieurs rapports consacrés à la délinquance, qu'ils soient menés par des parlementaires ou les inspections générales concernées (IGA, IGS, IGF…) il a été question ces derniers temps d'évolution préoccupante de la « délinquance » au sens large, comme les atteintes aux biens ou à l'intégrité physique des personnes.
La principale limite dans l'utilisation des données extraites des fameux « états 4001 »***** reste que le « comptable » de la délinquance est aussi en quelque sorte « redevable » des faits qu'il recense, et qu'il existe des différences de pratiques (Case Q), ou de perception d'un service à un autre sur le territoire, vis-à-vis des faits de délinquance eux mêmes (ex : incivilités urbaines).
Comme il existe un corps de contrôle de la police (IGPN) chargé de se prononcer sur le fonctionnement d'autres services dépendant du ministère de l'Intérieur, on le voit, le maniement des statistiques de la délinquance, restera pour un moment un sujet à la fois polémique et politique.
Comme l'a rappelé dernièrement la *revue mensuelle de l'Observatoire national de la délinquance*******, la clé de voûte d'un système d'information statistique sur la délinquance n'est assurément pas la fiabilité de l'enregistrement de plaintes, mais l'enquête de « victimation ». Il s'agit alors de recenser de manière exhaustive et directe auprès d'une partie de la population les atteintes subies, pour s'affranchir des faits qui ne sont pas directement portés à la connaissance d'un commissariat ou d'une brigade de gendarmerie.

Au-delà de ces critiques, il reste que l'influence de l'économie sur la criminalité fait l'objet d'interrogations depuis les premiers discours sur le crime comme phénomène social. Depuis la crise pétrolière, les experts estiment que les taux des infractions - à la fois violences et vols – sont en général corrélés avec le taux de chômage des jeunes. Pour les jeunes sans diplôme, l'incidence du chômage est plus forte et intervient plus précocement que pour les diplômés. La situation des plus démunis de qualification va donc rester en phase avec l'évolution des vols et des violences. Moins de chômage, moins de délinquance. CQFD.

** : bases de données internes aux forces de police et de gendarmerie qui constituent un recensement par rubriques, des faits délictuels ou criminels constatés.*
*** : http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2014-04.pdf*

ECONOMIE

La cathédrale, « objet » urbain ? A Sens, le jeudi 26 juin 2014

Le réseau des Villes-Cathédrales se réunit à Sens, le 26 juin 2014, à l'occasion du 850ème anniversaire de sa cathédrale, afin de célébrer cet évènement ainsi que la première année d'existence du réseau, lancé il y a un an à l'initiative de la Fédération des villes moyennes.
Les débats de la journée porteront sur l'inscription de la cathédrale dans son quartier et dans la ville, et s'intéresseront au traitement et à la transformation de l'espace autour de cet « objet urbain » monumental et symbolique : 850 ans après la construction de la première cathédrale gothique en France, quelle place occupent les cathédrales dans le tissu urbain ? Sont-elles devenues des objets architecturaux dépassés ? Ne sont-elles plus que des « objets » urbains parmi d'autres, ou comme les autres ?
Cet évènement s'articulera autour de plusieurs temps forts : une visite de la cathédrale de Sens et de son quartier

(14h30), des présentations de projets d'aménagement dans plusieurs villes, des débats avec des spécialistes renommés (16h), le lancement d'un concours de photographie (19h), un dîner-débat proposant une réflexion sur la cathédrale comme objet d'inspiration artistique (20h30), et enfin le spectacle de mise-en-lumière de la cathédrale de Sens, en avant-première, à l'issue du diner.
Avec l'aide d'experts, le colloque se propose d'étudier différentes opérations d'aménagement, et plus largement les questions de l'intégration de la cathédrale dans son tissu urbain, l'étude de cet édifice dans la morphologie urbaine, et les opportunités de revitalisation des centres anciens autour de la cathédrale. Les débats associeront des élus et services des villes, des représentants du ministère de la Culture et de la communication, des architectes, des urbanistes.
Ils sont ouverts à tous, dans la limite des places disponibles.
Vous pouvez télécharger ci-joint *le programme*, ainsi que le *formulaire d'inscription*.

ECONOMIE

Remise à plat de la fiscalité : neufs principes arrêtés par le CFL

Conformément à la mission confiée à André Laignel, maire d'Issoudun et actuel président du Comité des Finances Locales (CFL)*, en janvier dernier par l'ancien Premier ministre, le CFL s'est déjà réuni à trois reprises pour élaborer des propositions de modernisation de la fiscalité locale.
Les thèmes qui seront normalement validés début juillet par le CFL sont le rappel des principes, les propositions concernant les impôts existants, les compensations d'exonérations et des dégrèvements, et la réforme des dotations.
Rappelons que les pistes d'investigations proposées au CFL sont les suivantes :
- La simplification de l'architecture des impositions, redevances et taxes locales, dans un souci de meilleure visibilité ;
- L'éventualité d'une refonte du système des exonérations et dégrèvements ;
- Les derniers ajustements consécutifs à la réforme de la taxe professionnelle, étant entendu « qu'il est nécessaire de stabiliser pour les redevables, les règles en la matière »…

À ce jour, le CFL s'est déjà au moins accordé autour de neuf principes, qui devront conduire cette refonte.
Ondes moyennes vous les résume.
- Toute réforme de la fiscalité locale doit ainsi permettre d'établir un impôt juste qui assure une meilleure adéquation entre le niveau de prélèvement et les facultés contributives des redevables ;
- À produit fiscal constant pour les collectivités, le CFL devrait rappeler son attachement au principe d'autonomie fiscale. À cette fin, le CFL devrait exiger qu'il soit mis un terme à toute suppression d'impôts locaux et à leur remplacement par des dotations ;
- Chaque niveau de collectivités devra disposer dans l'avenir d'un panier de ressources fiscales équilibré (impôts économiques et ménages), ces ressources étant la contrepartie d'une offre de services publics locaux ;
- Une plus grande lisibilité de l'information fiscale devra être fournie aux collectivités territoriales, ainsi qu'une plus grande clarté et transparence au contribuable local ;
- Les compensations d'exonérations et de dégrèvements – qui sont le résultat de décisions nationales – doivent cesser de servir de variables d'ajustement budgétaires ;
- Le CFL demande que soit préservé et garanti dans le temps le pouvoir de vote des taux des organes délibérants ;
- Dans un souci de justice fiscale, le CFL devrait demander que la révision des valeurs locatives soit menée à son terme, et soit opérée à recettes constantes. Pendant la période de transition, la stabilité des règles fiscales locales doit être préservée ;
- La péréquation est nécessaire pour réduire les inégalités entre collectivités locales. Elle doit reposer sur des critères justes, clairs et homogènes ;
- Enfin, le CFL devrait demander que soit réalisée une analyse complète des impacts de la réforme de la taxe professionnelle pour les collectivités locales (mécanisme de territorialisation de la CVAE notamment).

***** *: La liste des représentants membres du CFL au titre des communes et EPCI, en cours de renouvellement du 23 mai au 12 juin prochain, sera officiellement arrêtée à compter du 26 juin. Le président du CFL étant normalement désigné le premier mardi de juillet.*

INTERNATIONAL

Contribution de la FVM sur la coopération décentralisée auprès des Nations Unies

Le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies vient de clore son appel de déclarations pour les organisations ayant un statut consultatif auprès de l'ECOSOC afin de contribuer à l'agenda mondial du développement sur le thème de la coopération entre collectivités locales.
La Fédération des Villes Moyennes, disposant d'un statut consultatif spécial, s'est notamment félicitée, dans sa contribution auprès du Conseil économique et social des nations Unies, de la tenue du « *High Level Segment* » (HLS), le grand débat international qui se tiendra du 7 au 11 juillet 2014 au siège des Nations Unies à New York en particulier sur ce thème de travail.
Dans sa contribution, la FVM a rappelé que *« les villes moyennes françaises (entre 20 000 et 100 000 habitants) ont*

une réelle ouverture internationale : leur nombre de jumelages officiellement en vigueur est estimé à plus de 500, dont une bonne part dans le cadre de projets de coopération décentralisée ».
Mobilisée sur les thématiques relevant de la coopération en matière de développement, la Fédération des Villes Moyennes a souhaité aussi « *contribuer à la réflexion sur l'avenir de l'agenda mondial du développement* » en affirmant « *les sept axes suivants* » relatifs à la coopération décentralisée : *« 1 - Le rôle des collectivités locales, y compris de petites et moyennes tailles, dans la coopération doit impérativement être souligné en raison de leurs capacités à développer des relations durables dans le temps avec les collectivités locales partenaires. L'aide au développement produit des biens et services dans les pays aidés.*
2 - Il s'agit de coopérer en identifiant au mieux les axes du développement, notamment économiques, profitables aux collectivités partenaires. Le dialogue partagé doit fonder tout projet de coopération et être au service des bénéficiaires en répondant à des besoins identifiés par ces derniers. Il apparaît déterminant de promouvoir des partenariats établis sur la réciprocité, la confiance entre les parties prenantes, et l'évaluation. Désormais, la coopération active et pérenne repose sur des enjeux partagés, et non sur un simple transfert de compétence.
3 - Les coopérations pour le développement doivent passer par des relations de confiance entre les partenaires, en intégrant les populations concernées.
4 - Il reste essentiel de valoriser la stratégie des collectivités engagées dans les projets. Si l'on veut vraiment aider durablement, il est important que ces partenariats s'enracinent dans le temps.
5 - Sans soutien financier et logistique suffisant, y compris des Etats, les projets de coopération risquent de s'inscrire difficilement dans la pérennité dans cette période de crise financière. Pour les collectivités locales, la coopération doit aussi se développer avec les organisations non gouvernementales, ainsi qu'avec les entreprises.
6 - Une attention doit être portée par les Nations Unies, comme par les Etats membres, pour permettre à tous les niveaux de collectivités locales de s'engager dans des projets de coopérations en matière de développement envers leurs collectivités locales partenaires, en évitant de limiter les cofinancements nationaux ou internationaux aux seuls appels à projets les plus importants financièrement. Tous les projets doivent être éligibles aux appels à projets, sous la seule condition de leur efficacité et de leur aptitude à répondre aux objectifs fixés.
7 - Il paraît utile de promouvoir les coopérations en matière de développement envers tous les niveaux de collectivités, et pas seulement vers les grandes métropoles. La politique de développement à destination des espaces ruraux et les espaces infra-métropolitains des pays aidés ne devra pas être négligée à l'avenir ».

ECONOMIE

Distinction à la FVM

Mardi 13 mai, le président de la FVM, Christian Pierret a remis, au nom du Gouvernement de la République, les insignes de Chevalier dans l'Ordre des Palmes académiques à Sophie Dortes, chargée d'études à la FVM. La cérémonie s'est déroulée au Sénat en présence de nombreux élus, à l'instar de la présidente déléguée de la FVM, Caroline Cayeux, sénatrice-maire de Beauvais, Pierre Méhaignerie, maire de Vitré, Jacques Pélissard, président de l'AMF, Laurence Abeille, députée du Val de Marne, Jean-Patrick Courtois, sénateur-maire de Mâcon, Frédéric Leturque, maire d'Arras.
En retraçant la carrière de Sophie Dortes et son engagement aux côtés des maires des villes moyennes et des présidents des intercommunalités en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, Christian Pierret a rappelé les évolutions profondes, qui sont intervenues depuis près de vingt ans en matière de gouvernance publique. Evolutions qui ont aussi modifié le paysage et l'organisation de l'enseignement supérieur, et par conséquent les relations entre les établissements d'enseignement supérieur, comme les universités, et les collectivités locales s'en sont trouvées profondément modifiées.
Hommage a été rendu, par la récipiendaire, à l'engagement volontaire et continu des maires des villes moyennes en faveur de l'élévation du niveau de qualification de la jeunesse. Il a été rappelé qu'accéder au savoir et à la connaissance ne doit dépendre ni de l'endroit où l'on vit, ni de l'origine sociale. La démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur est un enjeu d'équité. Et de ce point de vue, les sites des villes moyennes font la part belle à l'ouverture sociale en accueillant des taux de boursiers largement supérieurs à la moyenne nationale, jusqu'à 65% de boursiers dans certains sites d'enseignement supérieur. Autant dire que ces sites répondent à une demande sociale des familles.
L'enseignement supérieur dans les villes moyennes est aussi un enjeu de cohésion et de promotion sociale. L'acquisition de qualifications et l'obtention de diplômes sont le gage d'une meilleure insertion professionnelle. D'autant plus performante en villes moyennes que les maires ont initié une démarche inédite : réunir des acteurs qui n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble, à savoir les représentants du monde académique et ceux de la sphère économique, de sorte à favoriser l'implantation de formations supérieures en lien avec les spécificités historiques, culturelles et économiques du bassin de vie.
L'enseignement supérieur dans les villes moyennes est aussi un enjeu de développement et de performance des entreprises, donc de compétitivité de l'économie française. Grâce aux formations supérieures, les entreprises sont en mesure d'embaucher des salariés qualifiés et aussi d'accéder à la recherche et l'innovation. Au final, ces entreprises sont plus à même de relever les contraintes et les défis d'une économie mondialisée.
Tout en rappelant les qualités professionnelles de Sophie Dortes, son action d'information et d'accompagnement des villes moyennes et de leurs intercommunalités dans leurs projets comme dans leurs difficultés, ainsi que son rôle d'influence auprès des Pouvoirs publics et des établissements d'enseignement supérieur, Christian Pierret a souligné la nécessité de rester vigilent car l'existence des sites d'enseignement supérieur en villes moyennes est régulièrement remise en cause. Et ce en dépit des taux de boursiers accueillis, des taux de réussite et d'insertion professionnelle, et bien que les effectifs de ces sites soient en constante progression.

Forum Smart grids du 11 au 13 Juin 2014

L'événement « SG PARIS » s'est imposé comme le rendez-vous des smart grids en France. Il se tiendra du 11 au 13 Juin à l'Espace Grande Arche de la Défense. Au programme de cette nouvelle édition, dont est officiellement partenaire la Fédération des Villes Moyennes, trois jours de conférences, d'ateliers, de retours d'expérience, d'exposition et de networking, pour permettre de faire le point sur ce marché en forte croissance. Christian Pierret, ancien ministre et président de la FVM, interviendra à cette occasion. Pour cette nouvelle édition, plus de 150 experts, français et internationaux présenteront les projets Smart grids les plus innovants..

L'ensemble des acteurs du marché y sera présent pour présenter les solutions et services afin de mener à bien les projets Smart grids. La FVM, partenaire de la manifestation, peut faire bénéficier ses adhérents de 50% de remise sur l'inscription (sur demande).

Pour en savoir plus : *http://www.sgparis.fr/*

Pour lire l'interview de Christian Pierret :

http://www.les-smartgrids.fr/evenements/23042014,christian-pierret-les-villes-intelligentes-commencent-deja-a-etre-une-realite

AGENDA

Mercredi 11 juin au vendredi 3 juin - Paris La Défense
Forum Smart grids "SG Paris"
Jeudi 19 juin - Paris
Assemblée générale de la Fédération des Villes Moyennes
Mercredi 2 juillet - Paris
Réunion du Conseil d'administration
Jeudi 3 et vendredi 4 juillet - Paris
5è Forum de la coopération décentralisée
Mercredi 9 juillet - Paris
Commission des finances

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
http://www.villesdefrance.fr
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi